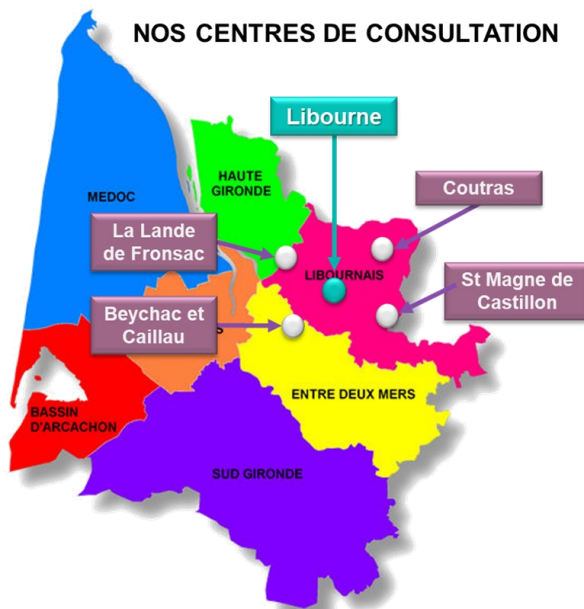


NOS CENTRES DE CONSULTATION



Proximité

Accompagnement

Conseil

NOS ADRESSES :

Libourne

5 rue Fimin Didot
33500 Libourne

Beychac et Caillau

Impasse de la joncasse
Lieu-dit Le Barbut
33750 Beychac et Caillau

Coutras

13 bis, lieu-dit A l'Atelier
33230 Coutras

La Lande de Fronsac

192 ZA L'illot
33240 La Lande de Fronsac

St Magne de Castillon

13 avenue du Général de Gaulle
33350 Saint Magne de Castillon

Membre du Réseau



Contact@sistlib.org



www.sistlib.org

05.57.55.28.00

RENDEZ-VOUS DE LIAISON



NOS PRESTATIONS

PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE : RENDEZ-VOUS DE LIAISON

QU'EST QU'UN RDV DE LIAISON ?

C'est une rencontre, facultative, organisée par l'employeur et le salarié en arrêt de travail, toujours avec son accord.
Ce n'est pas un RDV médical.

A QUOI SERT-IL ?

- A prévenir le risque de désinsertion professionnelle.
- A permettre un contact entre le salarié et l'employeur pendant l'arrêt de travail pour anticiper les suites.
- A informer des mesures mobilisables : visites de pré reprise, aménagement du poste ou du temps de travail, essai encadré, convention de rééducation professionnelle ou projet de transition professionnelle.
- A préparer le retour du salarié dans l'entreprise.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Tout salarié en arrêt de travail de plus de 30 jours.

COMMENT CELA SE DEROULE ?

La rencontre peut avoir lieu par téléphone, en visioconférence ou en présentiel.

Le but est d'axer le discours sur le travail, évoquer la situation liée aux conséquences du problème de santé. Par exemple : avoir des difficultés pour rester debout de manière prolongée.

QUI PEUT LE DEMANDER ?

Ce RDV de liaison est organisé à l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Le salarié peut refuser de se rendre à ce RDV.

Le salarié peut demander à être accompagné par le référent handicap de l'entreprise (existe uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés) qui est tenu à l'obligation de discrétion.

COMMENT FAIRE SI JE NE ME SENT PAS A L'AISE ?

Employeur comme salarié, vous pouvez demander à être accompagné par le service de santé au travail.
Ce RDV fait parti du suivi du salarié, il est compris dans la cotisation versée par l'entreprise.

Un membre de l'équipe pluridisciplinaire ou de la cellule prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) assistera alors au RDV.

Vous pouvez prendre contact avec nous :

- en appelant le 05.57.55.28.00.
- par mail à l'adresse suivante contact@sistlib.org.
- directement sur le site sistlib.org dans votre espace